

Résumé de la Souguia de La position pour lire le Chéma



Cette Souguia traite du bon positionnement pour lire le chéma à travers la Mishna bien connue qui met en opposition Beit Chamaï (B.C) et Beit Hillel (B.H.). Cela nous permettra d'une façon plus globale de savoir quand est-ce qu'il est permis de faire comme B.C. alors que la Bat Kol a indiqué que la Halah'a est comme B.H.

La Mishna dans Brahot (10b) cite l'avis de B.C. de devoir comprendre le verset « à ton lever et à ton coucher » selon son sens simple et donc de lire le soir en position allongée et le matin en position debout. Alors que pour Beit Hillel le verset n'indique que le moment de la lecture. Puis elle indique que lorsque Rabi Tarfon a voulu faire comme B.C. pendant son voyage le soir, il s'est mis en danger et est devenu Hayav Mita.

La Guemarra rapporte une Braïta qui indique que pour B.H. il n'y a aucun problème de lire allongé le soir si on l'était déjà avant, le seul problème étant de se coucher spécifiquement pour procéder à la lecture (de même pour les autres positions, debout, en marchant etc...).

Elle rapporte aussi la crainte de Rabi Ychmaël qui était allongé avant sa lecture, lorsque Rabi Elazar Ben Azaria qui était debout, s'est allongé pour lire le Chéma. Rabi Ychmael s'est aussitôt levé et a expliqué que c'était par crainte que les Talmidim pensent que la Halah'a est comme Beit Chamaï pour les futures générations.

Enfin elle rapporte la discussion entre trois Amoraïm quant à celui qui aurait fait comme B.C. Selon Rav Yehzkiel sa Mitsva est validée, selon Rav Yossef elle est invalidée, selon Rav Nah'man Bar Ytshak il sera Hayav Mita.

Sur l'avis de Rav Yossef, Tosfot disent que lorsque pour Beit Hillel il y a un problème de faire comme B.C., même s'il est annexe et que fondamentalement la Mitsva est faite (comme ici où ils sont d'accord de lire allongé) alors ils peuvent déraciner la Mitsva faite comme Beit Chamaï, comme cela a été fait par B.C. au sujet d'une Soucca qui ne peut contenir une table (il faudra donc expliquer que Rav Yehezkiel ne voit pas ici un problème assez fort pour décider d'invalider la Mitsva). Il faut donc conclure que même lorsqu'il pourrait y avoir une H'oumra de



faire comme B.C. (comme Tosfot l'indiquent au début), si ça représente aussi une Koula pour B.H. alors on ne peut pas faire comme B.C.

Les Richonim ont mis en avant une éventuelle contradiction avec une autre Guemarra où quelqu'un qui aurait oublié de faire son Birkat Hamazon et est parti, lorsqu'il a décidé de revenir dans son endroit pour y faire son Birkat, il a trouvé une somme d'argent importante, alors que c'était faire comme B.C.

Rabenou Yona a expliqué que lorsque même B.H sont d'accord que c'est bien de faire comme B.C mais que les Hazal ne l'ont pas imposé, alors il n'y a pas de problème de faire comme B.C. Or au sujet du Chema, B.H. ne pensent pas qu'il y a une bonne raison de faire comme B.C.

La Chita Mekoubetsset a mis en avant que de faire un acte qui montre que l'on s'oppose à B.H. est le réel problème, or c'est ce qui se passe chez nous, puisque ça risque d'amener les Talmidim à penser que la Halaha est comme B.C. et il pourrait y avoir une situation où quelqu'un ne pourra pas se mettre dans la position voulue et annulera son Chéma.

Rabi Akiva Eiger s'est opposé au Rama dans son Responsa où il dit que lire debout est mieux pour le Kavod de la lecture, c'est pourquoi si quelqu'un s'allonge pour faire comme B.C. le soir cela crée une diminution de qualité dans la Mitsva pour B.H. Mais Rabi A. Eiger a émis une contradiction puisque ça signifierait que le matin ce serait permis de se lever alors que la Halah'a a été tranchée selon Rav Amram que c'est interdit.